



Association canadienne
pour la santé mentale
Saguenay
La santé mentale pour tous



PRIX RECONNAISSANCE JOURNÉE ROLAND-SAUCIER

NATURE DU PRIX

Depuis 1999, la Journée Roland-Saucier (JRS), propose chaque année une activité scientifique destinée aux professionnels œuvrant dans le domaine de la santé mentale de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En 2007, le prix "Reconnaissance Journée Roland-Saucier" a été créé. À compter de 2019, l'Association canadienne pour la santé mentale Saguenay assure la tenue de ce rendez-vous annuel.

Ce prix vise à honorer une personne, un groupe de personnes ou une organisation qui travaille dans le domaine de la santé mentale auprès de la population adulte de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il récompense une contribution remarquable, qu'il s'agisse de programmes, de formation, de recherche ou d'innovation.

La remise de ce prix est présentée lors de la Journée Roland-Saucier. Le récipiendaire reçoit une bourse de 2 500 \$ destinée à la réalisation d'une activité communautaire ainsi qu'une invitation gratuite à la Journée Roland-Saucier pour l'année suivante. S'il s'agit d'un groupe de personnes, un maximum de trois inscriptions est attribué.

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Toute personne, groupe ou organisation de la région qui connaît un ou plusieurs candidats éligibles peut soumettre un formulaire de mise en candidature. Ce formulaire doit expliquer les raisons ou réalisations qui justifient la nomination. Une personne ne peut pas se proposer elle-même, mais un organisme ou un groupe peut nommer un de ses membres. Chaque candidature jugée pertinente par le jury reste valide pendant deux ans.

DATE LIMITE

Les formulaires de mise en candidature peuvent être soumis tout au long de l'année. Cependant, pour être pris en compte dans le cadre de la sélection de l'année en cours, la date limite est fixée au 31 mars. Les candidatures restent valides pendant une période de deux ans.

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature, vous pouvez contacter :

Association canadienne pour la santé mentale Saguenay
Jury de sélection « Prix reconnaissance Journée Roland-Saucier »
225, rue Price Est, Chicoutimi G7H 2E5
Téléphone : 418 549-0765 poste 234
Courriel : acsmspresident@gmail.com

JURY DE SÉLECTION

Composition

Le jury de sélection est composé de trois personnes œuvrant dans le domaine de la santé mentale :

- Un représentant du comité organisateur de la JRS;
- Un représentant de l'Association des ressources alternatives et communautaires en santé mentale (ARACSM-02);
- Un représentant du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean (CIUSSS-02).

Le jury se réserve le droit de désigner un lauréat même en l'absence de mises en candidature ou si celles-ci ne respectent pas les critères établis.

Tâches

- Le rôle des jurés est essentiel. Leur tâche consiste à examiner chaque projet en détail selon des critères établis.
- Chaque candidature doit être évaluée sans parti pris. Si un projet provient du même organisme qu'un des membres du jury et s'il existe tout autre lien pouvant entraîner un conflit d'intérêts, ce membre doit se retirer de la réunion le temps que les autres jurés évaluent le projet en question.

Guide d'évaluation des candidatures

PREMIÈRE ÉTAPE DE L'ÉVALUATION : L'ADMISSIBILITÉ

- La première tâche du jury de sélection est de vérifier que chaque candidature propose :
 - une personne, un groupe de personnes ou un organisme œuvrant dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean;
 - une personne, un groupe de personnes ou un organisme œuvrant dans le domaine de la santé mentale auprès de la population adulte.

DEUXIÈME ÉTAPE : L'ÉVALUATION GLOBALE

- Les notes attribuées par les jurés seront utilisées pour déterminer le récipiendaire du Prix Reconnaissance Journée Roland-Saucier. Afin de garantir une évaluation équitable, chaque critère doit être examiné minutieusement pour clarifier sa portée et son importance dans le processus de sélection.

Critère # 1 — Contribution globale — 25 points

Ce critère évalue le niveau de contribution de la personne, du groupe ou de l'organisme, qu'il s'agisse de programmes, de formation, de recherche ou d'innovation. L'impact de cette contribution doit être reconnu par le milieu de la santé mentale comme une avancée significative améliorant les services destinés aux adultes avec des besoins en santé mentale.

Critère # 2 — Qualité de l'initiative — 15 points

Ce critère évalue la qualité de l'initiative proposée par la personne, le groupe ou l'organisme. Elle doit être novatrice, répondre aux besoins de la clientèle et s'appuyer sur une organisation solide. De plus, elle doit s'inscrire dans une approche axée sur le rétablissement et refléter les bonnes pratiques.

Critère # 3 — Perspective dans le temps — 15 points

Ce critère évalue la probabilité de succès à long terme de l'initiative. Cela comprend la durabilité des ressources financières et humaines nécessaires pour maintenir des services de qualité. Plus l'initiative est conçue pour avoir une perspective à long terme, plus elle obtiendra un pointage élevé.

Critère # 4 — Partenariat avec le milieu — 15 points

Ce critère met l'accent sur la collaboration entre la personne, le groupe ou l'organisme et les parties prenantes du milieu, tels que les organismes communautaires, le réseau public et les autres partenaires. Il évalue le degré d'intégration dans le milieu et la capacité à créer des partenariats solides et des alliances efficaces.

Critère # 5 — Accès sur l'ensemble du territoire — 15 points

Ce critère évalue la portée régionale de l'initiative. Idéalement, la personne, le groupe ou l'organisme doit avoir un impact sur l'ensemble de la clientèle de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Plus l'initiative touche de personnes, plus elle reçoit de points. Si l'initiative se concentre sur une sous-région, un secteur ou une ville, le pointage sera ajusté en conséquence.

Critère # 6 — Spécificité de la clientèle — 15 points

Ce critère évalue la capacité de l'initiative à aborder les problématiques en santé mentale de manière générale, permettant ainsi de toucher une partie importante de la clientèle. Si l'initiative s'adresse à un sous-groupe très spécifique, le nombre de points accordé doit être ajusté en conséquence. Plus une initiative englobe des préoccupations diversifiées, plus elle aura un impact important sur la communauté. Cependant, si l'initiative cible un sous-groupe spécifique, le pointage sera ajusté en conséquence.



Association canadienne
pour la santé mentale
Saguenay
La santé mentale pour tous



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Les formulaires de mise en candidature peuvent être soumis à tout moment de l'année. Cependant, le **31 mars** est la date limite pour être considéré pour la sélection de l'année en cours. Les candidatures sont valides pendant deux ans.

Par la poste : Association canadienne pour la santé mentale Saguenay
Jury de sélection « Prix reconnaissance Journée Roland-Saucier »
225, rue Price Est
Chicoutimi, G7H 2E5
Par courriel : acsmspresident@gmail.com

Candidature

Nom :	_____
(Personne, groupe, organisme)	_____
Adresse :	_____
Ville :	_____
Téléphone :	_____
Emploi/profession/sphère d'activité :	_____

Présentateur

Nom :	_____
Adresse :	_____
Ville :	_____
Téléphone :	_____
Emploi/profession/sphère d'activité :	_____

